

Front national : la justice valide l'exclusion de Jean-Marie Le Pen



Cette exclusion avait été prononcée le 29 août 2015 par le bureau exécutif du parti.

Écarté des hautes instances du parti depuis ses propos répétés sur les chambres à gaz, Jean-Marie Le Pen a vu son exclusion du Front national validée ce jeudi 17 novembre par le tribunal de grande instance de Nanterre. La justice a cependant reconnu son statut de "président d'honneur" du FN.

Cette exclusion prononcée le 29 août 2015 par le bureau exécutif du parti résultait notamment des propos tenus par Jean-Marie Le Pen sur les chambres à gaz. Le co-fondateur du FN avait qualifié les chambres à gaz de "détail" de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, et ce à plusieurs reprises. Jean-Marie Le Pen avait écopé en avril 2016 d'une amende de 30 000 euros pour avoir tenu ces propos.

L'avocat de Jean-Marie Le Pen, Me Frédéric Joachim, avait dénoncé lors de son procès le 5 octobre une "exécution", exigeant la réintégration de son client. "Sophocle, Œdipe Roi, Les Frères Karamazov, Hamlet... La tragédie littéraire est riche de ce genre d'affaires, mais là, il s'agit d'hommes", avait ajouté l'avocat, dénonçant un "parricide".

[>>>> À lire aussi : Comment Jean-Marie Le Pen prépare sa revanche sur le Front national et sa fille pour les législatives de 2017](#)